

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS MUNICIPAL No 84/2011-2016

Demande de crédit de construction pour la requalification du ch. des Uttins.

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis municipal 84/ 2011-2016 s'est réunie le 26 août dernier, salle No 1 du bâtiment administratif.

Elle était composée de :

Mme Bernadette Gay	PS
Mme Aurélie Regamey	CDC
M. Marc-Henri Tavel	CDC
M. Jean Daniel Mühlethaler	CDC
Mme Dorothée Noirat	ROLC
M. Laurent Modoux	ROLC
M. Claude Paillard	ROLC Président rapporteur

Autorité communale.

Elle était représentée par Mme Nathalie Jatton, municipale et M. Francis Toledano, chef de service infrastructure et travaux.

Contexte.

Dans un premier temps, il avait été prévu de sécuriser ce chemin étroit par la construction d'un trottoir. Après analyse de la situation ainsi qu'une demande des résidents pour un éclairage public, l'élargissement de la chaussée est aussi apparu nécessaire.

Description du projet.

Le crédit octroyé pour l'étude du projet a permis de confirmer que le fond et sous-sol du chemin actuel pouvaient être conservés. (Gravier, tout-venant, enrobé).

La nouvelle canalisation EC se trouvera à l'opposé des futures grilles de récupération et d'écoulement parce qu'il est plus simple de la réaliser sur la partie élargie de la route non construite, et qui permettra de maintenir la circulation actuelle sur la partie goudronnée.

L'éclairage sera composé de mâts posés côté trottoir avec, en haut, une courbure oblique de 1m. en direction de la route.

Il n'y a pas eu d'opposition lors de la mise à l'enquête publique.

Actuellement, les prix sont à la baisse et le crédit demandé de fr. 345'000.-- est inférieur à ce qu'il avait été prévu par notre bureau technique et celui du bureau d'ingénieur.

Questions de la commission.

D'entrée, la commission regrette qu'il n'y a pas eu de recherches historiques sur la création de ce chemin et son utilité du moment avant toutes constructions.

Il faudrait adapter la hauteur des lampadaires à la végétation latérale, ou exiger d'élaguer les arbres

Avez-vous prévu une piste cyclable ? La municipalité n'a pas envisagé cette solution. Avez-vous fait faire un comptage véhicules/jour et piétons ?

Non, c'est difficile de savoir combien de véhicules passent par ce chemin et combien d'autres ailleurs en raison des difficultés de croisement. Concernant le passage pour piétons prévu, il faudrait, pour sa réalisation, le passage d'au moins de 70 piétons à l'heure au moment le plus dense.

Que signifie, chapitre 6 du préavis, « la synthèse Camac ? C'est le résumé de l'avis de tous les services de l'Etat de Vaud, permission, petites remarques etc.

N'aurait-il pas suffi de présenter seulement le projet d'un trottoir et de l'éclairage ?

Cela n'aurait pas résolu le croisement des voitures qui seraient obligées de mordre sur le trottoir ou l'accotement herbeux. Résoudre ce problème en deux temps ou plus tard ne ferait qu'augmenter le prix total.

La mise en place d'un sens unique n'aurait-elle pas résolu le problème des croisements ? La possibilité a été envisagée, mais ce ne serait qu'un détournement de la circulation et le report d'inconvénients ailleurs.

La parole n'étant plus demandée,

La commission remercie Madame Jaton et M. Toledano pour leurs explications et les réponses à nos questions.

Discussion de la commission

FR. 345'000,-- c'est beaucoup pour un petit projet local alors que l'on entend de toute part que nous devrions limiter nos dépenses pour retarder les emprunts. Oui, mais quel projet sacrifier sur l'hôtel des économies ? Ce montant ne représente environ qu'un point d'impôt sur une seule année.

Il est dommage que nos autorités de l'époque n'aient pas prévu une participation financière de tous les propriétaires bénéficiaires de ces travaux, excepté ceux du chemin de la Pierre, qui, il y a environ 30 ans avaient cédé une bande de terrain de 2m. pour un éventuel élargissement.

Souhait de la commission.

Vu la probabilité d'une augmentation de la vitesse suite à l'élargissement de la chaussée, la commission propose d'installer des chicanes pour limiter la vitesse, par exemple, vases avec fleurs ou autres solutions.

Prise de position de la commission

A la majorité et une abstention, la commission vous propose, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, d'accepter les conclusions du préavis 84/2011-2016, requalification du chemin des Uttins.

Crissier, le 11 septembre 2015

Pour la commission
Le président rapporteur
Claude Paillard

